

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL: L'ARTISANAT S'ENGAGE!

Malgré le regain d'attractivité constaté pour l'économie de proximité, il apparaît nécessaire d'identifier des **pratiques responsables** qui permettent de **renforcer l'emploi durable et l'attractivité des métiers** de l'artisanat, ce dans **l'intérêt de tous**.

- ✓ Pour le chef d'entreprise, il s'agit de préserver et de développer les compétences, de favoriser l'autonomie de ses salariés. Il sera alors plus disponible pour guider son équipe et pour développer l'entreprise.
- ✓ Pour les salariés, la vie en entreprise doit être synonyme de santé préservée, de diminution de la pénibilité au travail, d'ouverture des choix professionnels et de la satisfaction du travail accompli.

C'est à partir de ce constat que la CPRIA des Pays de la Loire, conjointement avec l'ARACT, mène une **expérimentation auprès des boucheries artisanales de la région** afin de pouvoir proposer et diffuser plus largement des **modalités d'actions et des outils mobilisables pour agir dans la TPE artisanale**. Les objectifs sont multiples :

- ✓ Impulser des démarches qualité de vie au travail adaptées aux entreprises artisanales,
- ✓ Inciter les entreprises artisanales à mettre en place une démarche QVT,
- ✓ Travailler sur l'attractivité d'un métier,
- ✓ Améliorer les conditions de travail et diminuer la pénibilité dans cette branche,
- ✓ Élaborer un outillage et des conseils « sur mesure » pour les artisans des Pays de la Loire.
- ✓ Diffuser à un plus grand nombre les enseignements et amplifier l'appropriation de la démarche

Une enquête régionale a été menée auprès des artisans bouchers dans le but d'établir un état des lieux des pratiques des entreprises dans les différents champs de la QVT et d'identifier les besoins complémentaires nécessaires pour alimenter l'ensemble des facettes de la qualité de vie au travail.

Les résultats de cette enquête constituent une ressource précieuse pour mieux évaluer le secteur et ont permis **d'identifier des pistes de réflexion et d'actions adaptées**. Ces dernières ont été déclinées collectivement (atelier) ou individuellement (expérimentations terrains).

Les résultats d'analyse ont montré la nécessité d'outiller les entreprises sur deux thématiques principales, à savoir **l'Entretien Professionnel et le Document Unique** d'évaluation des risques professionnels et son **Plan de Prévention**.

Un outil ludique, sous forme de jeu de carte, a été construit pour permettre de faire de l'entretien professionnel **un moment privilégié de dialogue social et d'échange**, avec deux objectifs principaux visés :

- Aboutir à des actions ou des projets de formation datés et quantifiés dans l'intérêt commun du salarié et de l'entreprise
- Donner un espace d'expression sur le travail et ainsi, identifier les éléments (outils, installations, machines, consignes...) pouvant permettre d'améliorer les conditions de travail et de diminuer la pénibilité.

La mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnelles a été présentée sous forme **d'une démarche participative permettant à l'employeur et à ses salariés de « parler du travail »** avec pour objectif d'organiser un **environnement de travail adapté, durable, préservant la santé physique et morale des salariés**, ainsi que la Qualité de Vie au Travail.

Cet atelier mené à la **Chambre des Métiers du Mans, le 6 juin 2016**, a réuni 34 entreprises, auxquelles il a été transmis pour chacune des 2 thématiques, l'outil de mise en place ainsi que la méthodologie associée.

Parallèlement à cet atelier, 5 entreprises ont été **accompagnées individuellement sur l'intégration de la problématique QVT lors de la réfection des locaux de travail** (laboratoire et/ou magasin).

En effet, parmi les facteurs qui influent sur la qualité de vie au travail, les espaces et leurs aménagements arrivent en bonne place.

Aussi, ces boucheries artisanales ont souhaité engager une **démarche de co-construction des aménagements avec les utilisateurs, à savoir leurs salariés**. L'enjeu étant la performance de l'environnement de travail comme support à la fois, du bien-être, de la qualité de vie des salariés et l'atteinte d'objectifs stratégiques (productivité, innovation, attractivité).

Le personnel a été interrogé de façon individuelle, et collective sur le poste de travail, puis une restitution des résultats des entretiens au chef d'entreprise a permis de faire émerger **des « recommandations concrètes pour l'amélioration des équipements** (fours, balances, échelles...), **de l'aménagement** (zones de circulation, ventilation, rangements, matériel de manutention...) **et des règles d'usages associées aux espaces**.